

Note Synthétique BP 2020 CCAS/OMPA/SAAD

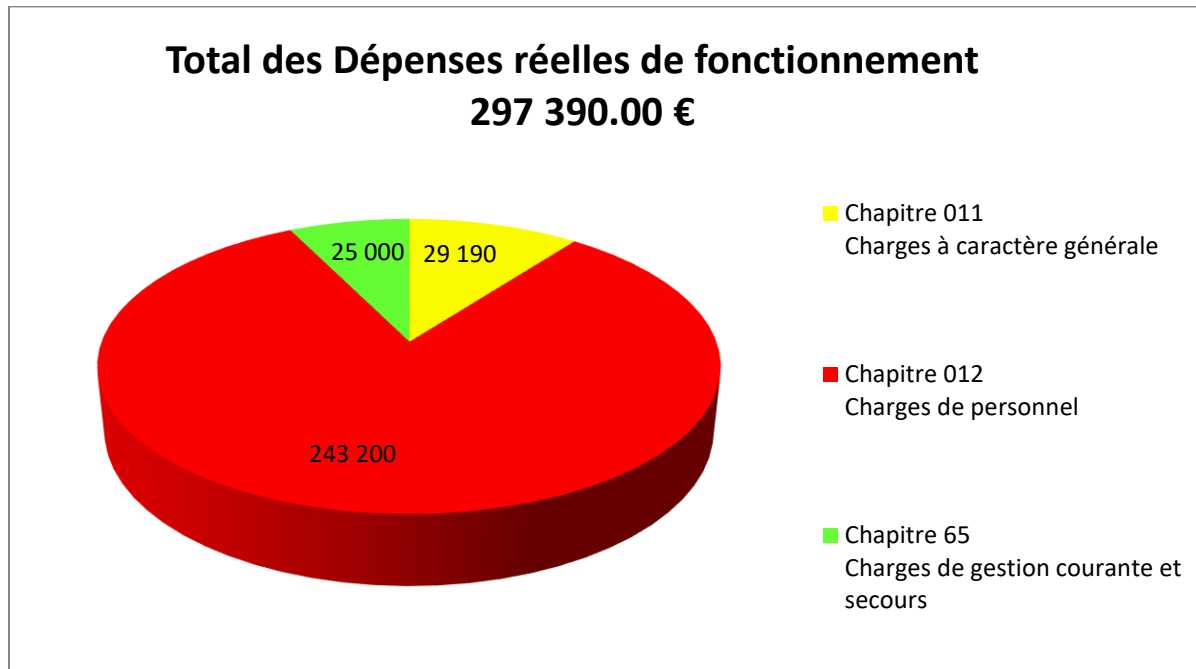
CCAS Budget Primitif 2020 :

Section de fonctionnement	→ Dépenses	299 490.00 €
	→ Recettes	299 490,00 €
Section d'investissement	→ Dépenses	74 300.35 €
	→ Recettes	74 300.65 €

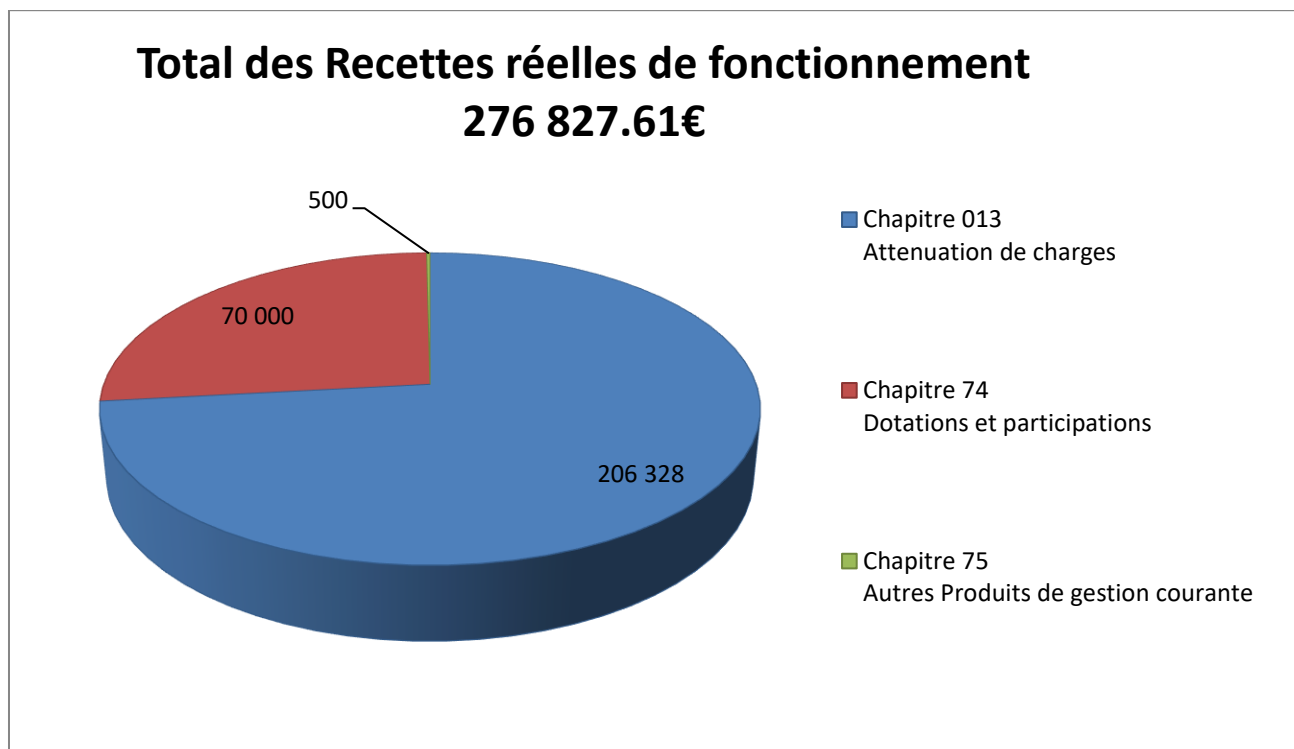
Affectation du Résultat CCAS de l'exercice 2019

Excédent de la section de fonctionnement 22 662.39 € => 002 Recettes de fonctionnement en intégralité

Détail des dépenses réelles de fonctionnement CCAS :



Détail des recettes réelles de fonctionnement CCAS :



OMPA Budget Primitif 2020 :

Section de fonctionnement	→	Dépenses	30 960.00 €
	→	Recettes	30 960.00 €
Section d'investissement	→	Dépenses	809,80 €
	→	Recettes	809,80 €

Affectation du résultat OMPA de l'exercice 2019

Excédent de la section de fonctionnement de 4 926.74 € => 002 recettes de fonctionnement en intégralité

Détail des dépenses réelles de fonctionnement OMPA

Total des dépenses réelles de fonctionnement	30 960,00 €
Chapitre 011 Charges à caractère général	30 960,00 €

Détail des recettes réelles de fonctionnement OMPA

Total des recettes réelles de fonctionnement	26 033.26 €
Chapitre 70 Produits des services	20 033.26 €
Chapitre 74 Dotations & subventions	6 000,00 €

Subvention reçue du CCAS identique à celle de l'exercice précédent, à savoir 6 000,00 €.

SAAD Budget primitif 2020

Section de fonctionnement	└─┬─▶	Dépenses	238 925.00 €
		Recettes	238 925.00 €

Section d'investissement Pas de crédits ouverts

Ce budget a été adopté par délibération en date du 25 octobre 2019 pour un nombre prévisionnel d'heures d'interventions de 11 500 heures, soit 6,93 équivalents temps plein.

Affectation du résultat SAAD de l'exercice 2019

L'excédent de fonctionnement de 7 230.45 € est affecté comme suit :

- au 106868 Réserve de compensation pour 7 230.45 €.

Le déficit de la section d'investissement de 66.00 € constaté à la fin de l'exercice 2019 est repris par une délibération budgétaire modificative au 001 de la section de dépenses d'investissement.